



Registre d'accessibilité
Groupe Scolaire Jacques Prévert



Descriptif de l'établissement

Raison sociale : Commune de Préaux

Adresse : 506 Rue des Ecoles, 76160 PREAUX

Téléphone : 02-35-59-06-11 / 02-35-59-04-37/ 02-35-60-11-32

Fax :

Site internet : www.preaux76.fr

Email : mairie-sg.preaux76@wanadoo.fr

Nom du représentant de la personne morale : Madame Anne-Marie DELAFOSSE

Siret : 217 605 096 000 15

Activité : Groupe scolaire, ALSH périscolaire

L'établissement fait-il partie de la 5^{ème} catégorie : NON 3^{ème} catégorie

Effectif de L'ERP : Personnel : 30 Public : 217 Total : 247

L'ERP possède plusieurs niveaux : OUI

Un document tenant lieu d'Agenda d'Accessibilité Programmé Ad'AP a été établi : OUI

Registre de sécurité : OUI

SIGNALETIQUE

- Signalétique indiquant les changements de direction et les accès
- Signalétique lisible et visible (hauteur et type des caractères, au regard des distances)
- Typographie de couleur contrastée selon le type de support
- Toute information sonore doublée par une information visuelle

CONFORME : OUI

ECLAIRAGE

- Cheminement extérieur 20 lux
- Circulation piéton/ voiture 50 lux
- Circulation intérieure 100 lux
- Escalier et équipement 150 lux
- Poste ou banque d'accueil 200 lux

CONFORME : cf dossier Ad'ap p13/17

CHEMINEMENT

- sol stable, non meublé et sans trou ou ressaut > à 2 cm
- largeur du cheminement de 1.20 m (tolérance 0.90cm sur une courte distance)
- absence d'élément en saillie
- dévers sur les cheminements
- espaces de giration à chaque choix d'orientation et tous les 6 à 8m
- éléments de guidage de couleur contrastée
- revêtements sans gêne visuelle ou acoustique
- hauteur de passage libre

CONFORME : cf dossier Ad'ap p13/17

VIDE BORDANT LE CHEMINEMENT

CONFORME : PAS CONCERNÉ

PARKING

- places localisées à proximité de l'entrée : 1
- largeur 3.3 m
- marquage au sol + signalétique verticale
- raccordement au cheminement sans ressaut > 2 cm

CONFORME : OUI

PORTAIL ET PORTE ADAPTEE

- Portail facilement manœuvrable
- Espaces de manœuvre devant et derrière (1.70 et 2.20 m)
- Largeur de passage utile d'un battant 0.77m à minima
- Hauteur de poignée (0.90 m et 1.30)

CONFORME : OUI

ASCENSEUR ET PLATEFORME ELEVATRICE

CONFORME : PAS CONCERNÉ

ESCALIER < 3 MARCHES

- Contremarche et nez de marche de couleur contrastée notamment sur la première et dernière marche
- Main courante recommandée (hauteur 0.80m à 1 m)
- Hauteur de marche <0.17m
- Absence d'obstacle au pied de chaque nez de marche
- Largeur de giron > 28 cm.

CONFORME : OUI

ESCALIER > 3 MARCHES

- Contremarche et nez de marche de couleur contrastée notamment sur la première et dernière marche
- Main courante recommandée (hauteur 0.80m à 1 m)
- Hauteur de marche <0.17m
- Absence d'obstacle au pied de chaque nez de marche
- Largeur de giron > 28 cm.

CONFORME : OUI